ESOOP
ÉCOLE SUPÉRIEURE
ORTHOPÉDISTE ORTHÉSISTE PODOLOGISTE
LYON

FORMATION

Délivrance de prothèses mammaires externes

Cette formation de l'école ESOOP est homologuée par les signataires de la convention passée avec le comité économique des produits de santé (CEPS). Parmi les signataires, sont présents, le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, le Syndicat National des Orthopédistes de France (SNOF) et les trois fabricants AMOENA, ANITA et THUASNE. **Homologation n° 2021ECOT03_005**

Lieu de formation

École Supérieure d'Orthopédie

ESOOP - 8 rue Maryse Bastié

69500 BRON

Dates de formation

Du 13 au 17 Septembre 2021

Objectifs de la formation

Les conditions générales d'attribution définies au sein de l'arrêté du 4 avril 2016 modifient la prise en charge des prothèses mammaires externes inscrites au code de la sécurité sociale (chap. 4 au titre II de la liste prévue à l'article L.165-1 (LPP)).

Cet article demande que les personnes non titulaires d'un diplôme d'orthopédisteorthésiste ou d'un DU d'orthopédie pour les pharmaciens, suivent une formation de 35H qui permette au candidat de justifier de compétences reconnues, pour ces délivrances de prothèses mammaires.

Public concerné

› Les professionnels de santé
Titulaire d'un numéro ADELI | 20h possibles

› Les non professionnels de santé
Employés de pharmacie, vendeurs en magasin de matériel médical, personnels de boutiques de lingerie spécialisée délivrant des prothèses mammaires externes | 35h obligatoires

Cette formation est réservée à toutes les personnes délivrant des prothèses mammaires externes, elle permettra au candidat de justifier d'une garantie de compétence reconnue et validée par les signataires de la convention.

Comment postuler à la formation ?

Il suffit de remplir le dossier de candidature et verser 30% d'acompte.

Des QCM pré et post-formation permettront d'évaluer
les compétences et les connaissances acquises lors de cette formation.

A l'issue de ces évaluations, si elle sont validées,
les candidats recevront leur attestation de formation.

Contenu de la formation

Pour les professionnels de santé, seuls les 3 premiers modules sont obligatoires. (soit 20h de formation).

Les non professionnels de santé assistent à tous les modules (soit 35h de formation).

Les intervenants de cette formation sont des professionnels de santé qui exercent soit dans des services d'oncologie soit au contact de patientes atteintes du cancer du sein. À savoir : un chirurgien oncologue, une psychologue, une kinésithérapeute, une diététicienne, et les trois fabricants AMOENA, ANITA et THUASNE.

Coût de la formation

• 900€ pour les professionnels de santé
Déjeuners inclus

•1500€ pour les non-professionnels de santé
Déjeuners inclus

Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation seront égaux à l'acompte perçu au moment de l'inscription.

Possibilité de financement : OPCA DELI, FIF-PL, ACTALIANS, financement personnel.

Notre recommandation : si vous êtes éligible à la formation 20H, vous ne verrez que la règlementation, les 3 laboratoires commerciaux, ainsi qu'une partie des modules dédidés à la psychologie. Nous vous recommandons de vous orienter vers la formation 35H, comprenant l'ensemble des modules, ce qui la rend plus riche et plus intéressante.

Les 7 modules

› Module 1 (12 h)
Découverte des produits adaptés.
Dans quel environnement doit-on recevoir ces patientes ?

› Module 2 (6 h ou 3 h pour les professionnels de santé)
Psychologie de la femme atteinte d'un cancer du sein. Quelle écoute ?
Intervention d'une psychologue : enjeux en termes de communication, de relation.

› Module 3 (2 h)
Quelle activité physique est la plus adaptée pendant et après la maladie ?
Intervention d'un kinésithérapeute : l'activité physique adaptée lors de la maladie.

› Module 4 (4 h)
Cancer du sein, les protocoles, les traitements, les conséquences.
Les différentes techniques d'opération.
Intervention d'une chirurgienne-oncologue : les cancers du sein et leurs conséquences.

› Module 5 (4 h) :
Quelle prise en charge kiné, pendant et après la maladie ?
Intervention d'une kinésithérapeute : les gestes nécessaires après l'opération .

› Module 6 (4 h)
Quelle alimentation durant la maladie ?
Intervention d'une diététicienne : la nutrition après un cancer.

› Module 7 (3h)
Règlementation sur la délivrance de prothèses de seins externes
et rencontre avec une patiente.